

## Règlement du concours

### Concours « Ta Coop te gâte ! »

Le concours « Ta coop te gâte ! » est organisé par la Coopérative de l'Université de Sherbrooke (ci-après appelée « l'organisateur du concours » ou « Coop UdeS », selon le cas).

#### 1. ADMISSIBILITÉ

- 1.1** Afin d'être admissible à ce concours (le « concours »), une personne doit :
- être âgée de 18 ans ou plus au moment de participer au concours.
  - être en mesure de venir récupérer sa carte cadeau à la succursale de son choix (Campus principal, Campus Longueuil, Campus de la Santé)
- 1.2** Ne sont pas admissibles au concours :
- les employés, les dirigeants et les représentants de la Coop UdeS ;
  - les membres du conseil d'administration de la Coop UdeS ;
  - les membres des familles immédiates de tous les individus auxquels s'applique l'énumération ci-dessus ou de toutes personnes avec qui ceux-ci résident. Dans le présent règlement, l'expression « famille immédiate » signifie mari, femme, conjoint, mère, père, frère, sœur, fils et fille, qu'ils fassent partie ou non du même ménage.
- 1.3** La Coop UdeS a le droit de demander en tout temps une preuve d'identité ou d'admissibilité du participant au concours (le « participant ») pour permettre à celui-ci de participer au concours. Le défaut de fournir une telle preuve dans les cinq (5) jours suivant une telle demande par la Coop de l'UdeS peut entraîner la disqualification du participant.
- 1.4** Tous les renseignements fournis à la Coop de l'UdeS aux fins de ce concours doivent être véridiques, exacts et complets. La Coop de l'UdeS se réserve le droit de disqualifier tout participant dont la participation (ci-après définie) comprend un renseignement faux, inexact ou incomplet.

## 2. PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours « Ta Coop te gâte » commence le 7 janvier 2019 à 8 h (la « date d'ouverture du concours »), et se termine le 25 janvier 2019 à 15 h (la « date de clôture du concours»). La période comprise entre la date d'ouverture du concours et la date de clôture du concours est celle du concours (la « Période du concours »). Durant cette période, il y aura 4 sous-concours, soit un par semaine (du 7 au 11 janvier ; du 14 au 18 janvier ; du 21 au 25 janvier) sur la page Facebook. Et un concours du 7 au 11 janvier sur Instagram,

## 3. COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS SUR FACEBOOK

- 3.1 Le participant doit aller sur notre page Facebook (@coopudes) pour prendre part au concours.
- 3.2 Le participant doit suivre les consignes :
  - « aimé » le post du concours de la semaine en cours
  - répondre à la question
- 3.3 Une participation par semaine est permise par participant.
- 3.4 La personne désignée gagnante devra fournir son nom complet ainsi que son numéro de téléphone.

## 4. COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS SUR FACEBOOK

- 4.1 Le participant doit aller sur notre page Instagram (@coopudes) pour prendre part au concours.
- 4.2 Le participant doit suivre les consignes :
  - « aimer » le post du concours
  - Répondre à la question
  - Repartager le concours en stories en identifiant la Coop.
- 4.3 Une participation pour le concours est permise par participant.
- 4.4 La personne désignée gagnante devra fournir son nom complet ainsi que son numéro de téléphone.

## 5. PRIX

Un prix par concours sera attribué chaque semaine :

- 1<sup>er</sup> prix :** Carte-cadeau de la Coop UdeS d'une valeur de 75 \$ pour le concours Facebook de la semaine du 7 au 11 janvier 2019.
- 2<sup>e</sup> prix :** Carte-cadeau de la Coop UdeS d'une valeur de 75 \$ pour le concours Instagram de la semaine du 7 au 11 janvier 2019.
- 3<sup>e</sup> prix :** Carte-cadeau de la Coop UdeS d'une valeur de 75 \$ pour le concours Facebook de la semaine du 14 au 18 janvier 2019.
- 4<sup>e</sup> prix :** Carte-cadeau de la Coop UdeS d'une valeur de 75 \$ pour le concours Facebook de la semaine du 21 au 25 janvier 2019.

## 6. SÉLECTION DES GAGNANTS

### 6.1 Gagnant des prix des concours Facebook

#### 6.1.1 2<sup>e</sup> tirage

Le 11 janvier à 15 h, dans les bureaux de la Coopérative de l'Université de Sherbrooke, située au 2500, boul. de l'Université, local B5-014, Sherbrooke (Québec), J1K 2R1, un participant sera sélectionné au hasard (le « Tirage ») parmi tous les participants ayant respecté les règles du concours avant le 11 janvier 2019 à 15 h.

#### 6.1.2 3<sup>e</sup> tirage

Le 18 janvier à 15 h, dans les bureaux de la Coopérative de l'Université de Sherbrooke, située au 2500, boul. de l'Université, local B5-014, Sherbrooke (Québec), J1K 2R1, un participant sera sélectionné au hasard (le « Tirage ») parmi tous les participants ayant respecté les règles du concours avant le 18 janvier 2019 à 15 h.

#### 6.1.3 4<sup>e</sup> tirage

Le 25 janvier à 15 h, dans les bureaux de la Coopérative de l'Université de Sherbrooke, située au 2500, boul. de l'Université, local B5-014, Sherbrooke (Québec), J1K 2R1, un participant sera sélectionné au hasard (le « Tirage ») parmi tous les participants ayant respecté les règles du concours avant le 25 janvier 2019 à 15 h.

- 6.1.4** Un participant ne peut gagner plus d'un prix. Advenant que le hasard désigne un participant ayant déjà gagné un prix, l'organisateur du concours procédera à une autre pige.

## **6.2 Gagnant du prix du concours Instagram**

- 6.2.1** Le 11 janvier à 15 h, dans les bureaux de la Coopérative de l'Université de Sherbrooke, située au 2500, boul. de l'Université, local B5-014, Sherbrooke (Québec), J1K 2R1, un participant sera sélectionné au hasard (le « Tirage ») parmi tous les participants ayant respecté les règles du concours avant le 11 janvier 2019 à 15 h.
- 6.2.2** Un participant ne peut gagner plus d'un prix. Advenant que le hasard désigne un participant ayant déjà gagné un prix, l'organisateur du concours procédera à une autre pige.

## **7. ATTRIBUTION DES PRIX**

- 7.1** Les gagnants seront annoncés sur le concours Facebook et seront contactés par messagerie privée via Facebook.
- 7.2** Si un gagnant ne peut être joint par messagerie privée Facebook ou s'il ne retourne pas les messages à l'intérieur d'un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter du moment de la première prise de contact avec lui, il sera disqualifié du concours et considéré comme ayant abandonné son prix. L'organisateur du concours pourra alors, à sa seule discrétion, choisir un autre gagnant de la manière prévue aux paragraphes 6.1 et 6.2. ou annuler l'attribution du prix.
- 7.3** Le prix sera remis en personne au gagnant à la Coop UdeS à l'une ou l'autre des succursales lorsque toutes les conditions auront été respectées.

## **8. CONDITIONS GÉNÉRALES**

- 8.1** L'organisateur du concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.
- 8.2** Les prix devront être acceptés tel qu'ils sont décrits au présent règlement et ne pourront en aucun cas être transférés en totalité ou en partie à une autre personne, être substitués à un autre prix ou être échangés contre de l'argent.

- 8.3** L'organisateur du concours ne peut être tenu responsable si un événement entraîne l'annulation du concours ou si d'autres facteurs échappent raisonnablement à son contrôle font en sorte d'empêcher l'aboutissement du concours ou de toute partie du concours.
- 8.4** Aucune correspondance relative à ce concours n'aura lieu, sauf avec chaque gagnant.
- 8.5** Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît sur le compte Facebook participant et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est déclarée gagnante.

## 9. CONDUITE

- 9.1** En participant à ce concours, le participant consent à être lié par ce règlement, lequel est disponible sur le site Web de la Coop UdeS au [www.usherbrooke.coop](http://www.usherbrooke.coop).
- 9.2** L'organisateur du concours se réserve le droit de disqualifier un participant ou d'annuler une ou plusieurs inscriptions d'un participant s'il participe ou tente de participer au présent concours en utilisant un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants. Cette personne pourrait être livrée aux autorités judiciaires compétentes.

## 10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- 10.1** Les personnes qui participent ou tentent de participer au présent concours dégagent de toutes responsabilités l'organisateur du concours, ses employés, administrateurs et représentants de tout dommage qu'elles pourraient subir en raison de leur participation ou tentative de participation au concours.
- 10.2** L'organisateur du concours n'assume aucune responsabilité en lien avec des bogues de Facebook ou d'Instagram.

## **11. DÉCHARGE/VIE PRIVÉE/USAGE DE L'INFORMATION FOURNIE PAR LE participant**

- 11.1** En participant à ce concours, le participant accepte que l'organisateur du concours utilise les renseignements personnels qu'il lui a fournis à des fins d'administration du concours et d'attribution du prix.
- 11.2** Le gagnant autorise l'organisateur du concours et ses représentants à utiliser, au besoin, son nom, sa photographie, son champ d'études, son titre d'emploi, sa déclaration relative au prix ou sa voix à des fins de promotion, et ce, sans aucune forme de rémunération. Le gagnant s'engage à signer une déclaration à cet effet dans le formulaire de déclaration et d'exonération des responsabilités.

## **12. LOIS**

- 12.1** Ce concours est soumis aux lois et règlements applicables. Un différend quant à l'organisation ou à la tenue d'un concours peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

## **13. AFFICHAGE DU NOM DES GAGNANTS**

- 13.1** Les noms des gagnants seront affichés sur la page Facebook de la Coopérative à la fin de chaque concours.

## **14. DÉCHARGE FACEBOOK ET INSTAGRAM**

- 14.1** \*Facebook n'est en aucun cas liée à cette promotion, La Coop UdeS dégage Facebook de toute responsabilité. Facebook ne sponsorise pas, n'endosse pas, n'administre pas et n'est pas associé à ce concours. Aucun achat requis. En participant, vous acceptez les conditions et règlements de ce concours.